



Roman LONDNER
Directeur Infrastructures Dette



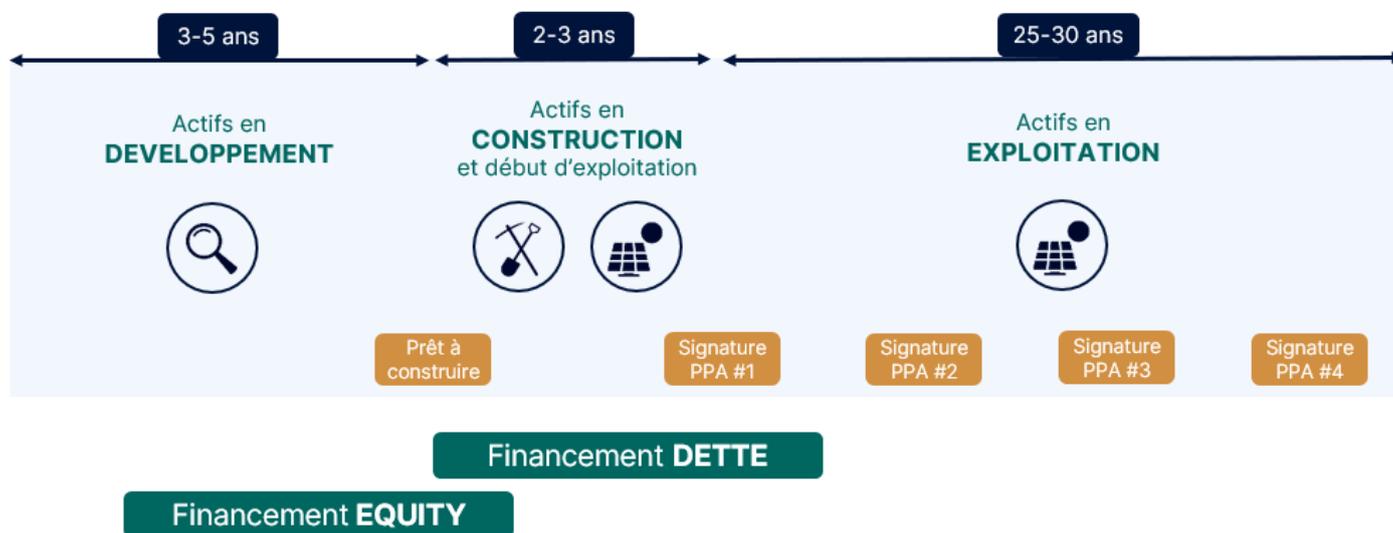
Laura CARRERE
Directrice du Développement

Les développeurs ont plus que jamais besoin de financer leurs projets d'infrastructures de transition énergétique

Les infrastructures sont des équipements essentiels aux citoyens et aux gouvernements (autoroutes, aéroports, énergies renouvelables...). Depuis le début, Eiffel s'est positionné uniquement sur les infrastructures de transition énergétique (dont les énergies renouvelables), dont nous constatons qu'elles requièrent des besoins considérables de financement tout au long des phases de développement, de construction et d'exploitation. Les développeurs de ces projets ont plus que jamais besoin de financements notamment privés car le nombre de projets à développer et à construire croît fortement pour répondre aux enjeux de souveraineté énergétique européenne ainsi que pour améliorer le mix énergétique en Europe et participer à la décarbonation de nos économies.

Nous nous positionnons principalement sur une phase courte qui est celle de la construction et mise en service (après le développement et avant les opérations), avec un financement en dette bridge/relais (rapide et flexible). Les instruments que nous utilisons sont des financements obligataires (obligations simples et convertibles) sur des maturités courtes de 1 à 4 ans. C'est le positionnement de nos FCPRs accessibles aux clients privés via des contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite.

Cycle de développement et de financement des actifs d'infrastructures d'énergies renouvelables :



Les fonds propres sont également essentiels pour notre souveraineté énergétique

Le développement d'un actif d'infrastructures vertes est la phase la plus risquée mais la plus rémunératrice avec des besoins de financements en fonds propres conséquents. Sur ces stratégies, la diversification est clef avec des portefeuilles très granulaires. Le financement en equity apporté, assume parfaitement ce risque de développement avec un alignement parfait avec les intérêts des développeurs de projets (prise de participation au capital des projets avec un retour attendu lié à la plus-value réalisée à la sortie).

Le marché actuel indique une dynamique favorable, avec une forte croissance due à la rapide expansion des énergies renouvelables. Les actifs liés à ces technologies exigent des dépenses en capital considérables, les rendant coûteux à développer

La loi Industrie Verte et les infrastructures de transition énergétique font « bon ménage » !

CONVICTIONS DE GÉRANTS #03 - Rédigé le 15/03/2024



et à construire. Les besoins de financement pour le secteur sont estimés à 600 milliards de dollars par an en investissement (source : IAE World Economic Investments). La conjoncture suggère ainsi un environnement favorable pour les investissements dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la loi Industrie Verte, tous les épargnants pourront choisir d'investir dans des actifs privés dont les infrastructures non cotées d'énergies vertes

La loi Industrie Verte représente une transformation majeure sur le marché. Elle a notamment pour objectifs de promouvoir la réindustrialisation du pays et de soutenir les entreprises dans la décarbonation de leurs modèles, ce qui pose d'énormes enjeux de compétitivité à tous les niveaux de l'industrie française. La loi prévoit notamment l'inclusion d'unités de compte d'actifs privés dans les Plans d'Épargne Retraite (PER) et les contrats d'assurance-vie. Les acteurs concernés au premier chef par ce changement incluent les entreprises financées, les professionnels de l'investissement et les épargnants. Ces derniers auront la possibilité d'investir dans la gestion profilée avec des pourcentages minimaux d'unités de compte en actifs privés. L'impact attendu est progressif, car ces mesures s'appliqueront uniquement aux nouveaux contrats. Cette loi est aussi un enjeu significatif pour les acteurs du capital investissement, de la dette privée et des infrastructures non cotées, segments sur lesquels Eiffel dispose d'une expertise forte.

Eiffel Investment Group est un gestionnaire d'actifs avec 6 milliards d'euros d'encours et d'engagements (au 31/12/2023). Ses clients sont de grands investisseurs institutionnels (assureurs, mutuelles, fonds de pension, banques, grands family offices, investisseurs publics, etc.), ainsi que des épargnants par le biais de réseaux de distribution. Adossée au groupe Impala de l'entrepreneur Jacques Veyrat, Eiffel Investment Group cultive une forte expertise industrielle, en particulier dans le domaine de la transition énergétique, mais aussi dans la santé, dans l'agroalimentaire, dans le numérique, etc.

Contacts partenariats : Huseyin Sevinç (06 60 02 02 44 / huseyin.sevinc@eiffel-ig.com) et Adrien Burel (06 58 83 83 07 / adrien.burel@eiffel-ig.com)
Contact Presse : Samuel Beaupain (06 88 48 48 02 / samuel@edifice-communication.com)

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au règlement des Fonds et aux documents d'informations clés (www.eiffel-ig.com) avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les informations mentionnées dans ce communiqué sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital. Le présent communiqué ne se substitue pas au règlement des Fonds. Les opinions exprimées dans ce document n'ont pas le statut de recherche indépendante. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.